



Pour diffusion immédiate

Les services d'éducation préscolaire seront maintenus à l'école Lavoie pour 2011-2012

Rimouski, le 27 avril 2011 – Lors d'une séance publique tenue le 26 avril 2011, en ajournement de la séance régulière du 18 avril dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a résolu de prendre des mesures pour maintenir les services d'éducation préscolaire à l'école Lavoie, de Saint-Eugène-de-Ladrière, pour l'année scolaire 2011-2012.

Rappelons qu'un seul élève est inscrit aux services d'éducation préscolaire 5 ans à cette école pour l'année 2011-2012 et que trois élèves sont inscrits au préscolaire 4 ans. À la suite d'une consultation publique tenue le 14 avril 2011, de consultations menées auprès du comité de parents et du conseil d'établissement de l'école de l'Écho-des-Montagnes – Lavoie et de discussions entreprises avec le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, le conseil des commissaires a pris la décision suivante :

- Les services d'éducation préscolaire 4 ans seront offerts à l'école Lavoie pour l'année scolaire 2011-2012;
- Les services d'éducation préscolaire 5 ans seront offerts à l'élève de cet âge, en l'intégrant avec les élèves du préscolaire 4 ans pour quatre demi-journées par semaine, et avec le groupe des élèves de 1^e, 2^e et 3^e années pour le reste du temps, soit l'équivalent de six autres demi-journées. Une entente a été conclue avec le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis pour l'ajout d'un support additionnel à la classe de 1^e, 2^e et 3^e années, pour l'enfant de 5 ans.
- Cette offre de services d'éducation préscolaire pour l'année 2011-2012 à l'école Lavoie est possible sous réserve du maintien de la clientèle actuelle. À défaut du maintien de cette clientèle, les services d'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans pourraient être offerts à l'école de l'Écho-des-Montagnes, à Saint-Fabien, après analyse.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, précise que cette décision prend en considération des solutions amenées par le milieu et qu'elle reflète la volonté de la Commission scolaire des Phares de maintenir, autant que possible, les enfants dans leur communauté, tout en s'assurant qu'ils reçoivent des services éducatifs de qualité comparable à ceux offerts dans l'ensemble des écoles de la commission scolaire.

Source : *M. Raymond Tudeau*
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485